

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 décembre à 20h06, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Tom Whitton, Suzette Bigras, Mario St-Charles
Guillaume Bouvrette, James McAllister, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h06. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.354

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2012 et des séances extraordinaires du 26 et du 28 novembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2012 et des séances extraordinaires du 26 et du 28 novembre 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-12-13.355

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2012 et des séances extraordinaires du 26 et du 28 novembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 4 décembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-12-13.356

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

La Comédie humaine	500 \$
Regroupement pour la concertation des personnes Handicapées les Laurentides	250 \$
Résidence des Cascades	500 \$
Comité des Loisirs du Manoir Grand-Moulin	350 \$
Opération Nez Rouge	150 \$
Club de Hockey Les Seigneurs des Milles Iles	350 \$
Fondation Sercan	245 \$
Semainier Paroissial	229,95 \$
Cimetière Hillcrest de Deux-Montagnes	200 \$
Parrainage Civique Basses-Laurentides	200 \$
Festi-Vent sur glace 2013	350 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants à même le Fonds jeunesse, culture, santé et loisirs :

Fondation Sercan	2 880 \$
Comité Loisirs – Manoir Grand-Moulin	500 \$
Scouts du Grand-Moulin	250 \$
Corps de cadets de la Ligue navale D-M	100 \$
Fondation Hôpital St-Eustache	500 \$
Comédie humaine	573,91 \$
SOS Jeunesse	100 \$
Fonds de l'athlète des Laurentides	530 \$
Société de l'autisme des Laurentides	400 \$
Maison des jeunes de D-M	2 000 \$
Agapé Deux-Montagnes	1 500 \$
4 Korner	1 000 \$
Fondation Émile Z.-Laviolette	1 000 \$
LTM School	500 \$
Club Soccer D-M	1 000 \$
Corporation des boisés de D-M	1 000 \$
Meals on wheels – 40 ^e anniversaire	300 \$
Basketball D-M – 25 ^e anniversaire	250 \$
Sur les Ailes des Artisans	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.02.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du « Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain »

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 4 décembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-12-13.357

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Julie Bélanger	100 \$
Marc-André Berthold	100 \$
Marie-Christine Morin	100 \$
Audrey Léandre	100 \$
Sylvie Houle	100 \$
Stéphanie Veillet	100 \$
Andrée Grenier	100 \$
Valérie Gauthier Cousineau	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Renouvellement temporaire de l'entente intermunicipale relative à la Police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les municipalités de Pointe-Calumet et de St-Joseph-du-Lac ainsi que les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes ont conclu une entente de desserte policière entrée en vigueur le premier janvier 2007 pour une période de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que cette entente intermunicipale visant la desserte policière par la ville de Deux-Montagnes a pris fin au 31 décembre 2011, vu les avis de non-renouvellement transmis à la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a approuvé le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet analysent les opportunités de mettre en place une régie intermunicipale de police ;

CONSIDÉRANT les négociations en vue d'arriver à un consensus concernant certains aspects de l'entente ;

CONSIDÉRANT que, dans l'intervalle, pour assurer la sécurité des citoyens, les parties n'ont d'autre choix que de prolonger l'entente pour une période maximale d'une année ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-12-13.358

DE DEMANDER au Ministre de la Sécurité publique du Québec de renouveler pour une période additionnelle de un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes ;

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente intermunicipale expirant le 31 décembre 2012 pour une période additionnelle d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, dans l'attente d'une nouvelle entente visant la création d'une régie de police ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à la municipalité de Pointe-Calumet et à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac aux fins que ces dernières approuvent également le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes expirant le 31 décembre 2012 pour une période additionnelle d'un an ;

DE DEMANDER au Ministre de la sécurité publique d'approuver le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes conclue entre la Ville de Deux-Montagnes, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la municipalité de Pointe-Calumet et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac expirant le 31 décembre 2012 pour une période additionnelle d'un an.

ADOPTÉE

2.4 Demande de subvention en vertu du programme « Opter » - Autorisation de signature

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.359

D'AUTORISER monsieur Jean Langevin, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de subvention au programme d'optimisation en réfrigération (OPTER), volet aréna et centres de curling, du Ministère des Ressources naturelles, ainsi que tout autre document requis à cet effet.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2012
- Commission circulation et toponymie du 24 octobre 2012

4. **Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h18
8 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h48.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2013**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2013.

5.2 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)**

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125.01).

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir que le règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement s'applique aux stationnements de l'Agence métropolitaine de transport.

5.3 **Adoption – Règlement n° 1482 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 988 155 \$ pour les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la 12^e avenue**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 988 155 \$ pour des travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la 12^e avenue, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.360

D'ADOPTER le Règlement n° 1482 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 988 155 \$ pour les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la 12^e avenue*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Second projet de Règlement n° 1481 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 aux fins de modifier certaines normes dans la zone R4-32 (secteur Manoir Grand-Moulin)

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 novembre 2012, du premier projet de règlement n° 1481 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 13 décembre 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.361

D'ADOPTER, avec changement, le Second projet de règlement n° 1481 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de changer certaines normes dans la zone R2-32 (secteur Manoir Grand-Moulin)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1476 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de changer certaines normes dans la zone C1-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet :

- D'autoriser les usages multifamilial d'envergure (H4) et commerce artériel léger (C2) ;
- D'augmenter la hauteur maximale de 2 à 6 étages ;
- De modifier les normes concernant le coefficient d'occupation au sol, le coefficient d'emprise au sol et le % d'espace naturel ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-12-13.362

D'ADOPTER le Règlement n° 1476 intitulé - «*Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter un usage à la classe C2 et de changer certaines normes dans la zone C1-05*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1484 – Règlement modifiant le Règlement n° 1455 concernant la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- De prévoir dorénavant l'utilisation d'une carte d'abonné ;
- D'augmenter le nombre total de prêt de documents;
- De remplacer « responsable des activités culturelles » par « chef division bibliothèque »

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-12-13.363

D'ADOPTER le Règlement n°1484 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n° 1455 concernant la bibliothèque municipale*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.7 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réhabilitation et le remplacement des infrastructures sur la rue Henri-Dunant, la 3^e avenue, la 5^e avenue et la rue Gagnon

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réhabilitation et le remplacement des infrastructures sur la rue Henri-Dunant, la 3^e avenue, la 5^e avenue et la rue Gagnon.

5.8 Avis de motion – Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement n° 1442)

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1442 – Code d'éthique et de déontologie des élus.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir une interdiction d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quel que soit sa valeur et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.9 Avis de motion – Règlement créant le Régime de retraite des policiers et policières de la ville de Deux-Montagnes

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement créant le Régime de retraite des policiers et policières de la ville de Deux-Montagnes.

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – novembre 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2012 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 359 419,50 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 1 286 385,44 \$

6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2012

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par le directeur des Finances et trésorier :

- État des activités financières au 30 septembre 2012
- État prévisionnel des activités financières.

7. Greffes

7.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Monsieur Marc Lauzon, madame Suzette Bigras, monsieur Mario St-Charles, monsieur Tom Whitton, madame Nathalie Chayer, monsieur Guillaume Bouvrette et monsieur James McAllister.

7.2 Dépôt – Procès-verbal de correction n° 2012-003

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2012-003, modifiant le règlement 1389.

8. Ressources humaines

8.1 Signature d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de la Régionale de Deux-Montagnes – Retraite d'un policier

CONSIDÉRANT que le sergent Marc Leduc est éligible à sa retraite depuis le mois d'avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Leduc n'a pas travaillé depuis plus de deux ans, suite à une année de congé différé et une année de congé en pré-retraite ;

CONSIDÉRANT que monsieur Leduc a avisé la direction du Service de police de son désir de revenir au travail, tel que le permet la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'une étude effectuée par la firme « PBI Conseillers en actuariat Ltée » démontre que la mise à la retraite du sergent Leduc occasionnerait une économie financière de 258 014 \$ et ce, sur une période de sept ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim au Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 23 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et majoritairement résolu

2012-12-13.364

D'AUTORISER le directeur général à signer avec la Fraternité des Policiers-Policières de la Régionale de Deux-Montagnes une lettre d'entente relative à la mise à la retraite d'un policier, incluant le versement d'une compensation.

Pour la proposition
Marc Lauzon
Mario St-Charles
Suzette Bigras
Tom Whitton

Contre la proposition
Guillaume Bouvrette
James McAllister
Nathalie Chayer

ADOPTÉE

8.2 Confirmation de permanence – Secrétaire mobile

CONSIDÉRANT que madame Johanne Labranche a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean Langevin, datée du 28 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.365

D'ENTÉRINER la permanence de madame Johanne Labranche à titre d'employé permanent au poste de secrétaire mobile, à compter du 4 décembre 2012, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.3 Nominations au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 23 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.366

D'ENTÉRINER les nominations suivantes au Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

- Monsieur André Brouillette au poste d'inspecteur de la section gendarmerie à compter du 1^{er} janvier 2013
- Monsieur Guillaume Ferland au poste de sergent de la section gendarmerie à compter du 14 décembre 2012

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demande de dérogation mineure – 118, 28^e avenue (Lot 1 973 930)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposées à l'égard de la propriété mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.367

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	118, 28 ^e avenue (Lot 1 973 930)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation : 1) De la résidence familiale avec une marge avant de 5,5 m au lieu de 6 m 2) Du cabanon avec une distance de 0,3m de la résidence au lieu de 1,5m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE**9.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-12-13.368

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1400, chemin de l'Avenir (Lot 4 397 330)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment institutionnel par un revêtement à 100 % de briques de différents motifs (Techo-bloc ambré et Endicott brun). Le gymnase sera recouvert d'aluminium de couleur gris (dune).
B)	246, 5 ^e avenue (Lots 1 605 762 et 1 605 944)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type cottage, d'une superficie de 126m ² avec logement accessoire. Le revêtement extérieur sera recouvert à 100 % d'un déclin de bois peint de couleur jaune blé. Les linteaux et allèges seront en déclin de bois de couleur blanc. La toiture et les volets décoratifs seront de couleur noire.
C)	24, 9 ^e avenue (Lot 1 605 529)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment et l'ajout d'un vestibule d'entrée sur la façade principale. Le revêtement extérieur sera à 100 % en déclin de bois de type CanExel de couleur beige.

D) 908-908B, rue Raby (Lot 1 973 304)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de revêtement extérieur. Le revêtement de la façade principale sera recouvert à 75 % de brique « permacon » de couleur gris « calcaire ». Les sections au-dessus des entrées principales et entre les fenêtres seront recouvertes d'un revêtement imitant l'apparence et la texture du bois torréfié. Le revêtement des faces latérales et arrière sera recouvert d'un déclin d'aluminium de couleur « argile ».
E) 1906, chemin d'Oka (Lot 1 973 780)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 1906, chemin d'Oka (Lot 1 973 780), pour le projet de «Optométriste L. Pascal» de remplacement de l'enseigne selon les plans (option C) préparés par Enseignes Barbo, datés du 3 novembre 2011
F) 120, 12 ^e avenue	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de bois de type CanExel de couleur brune (Sierra) pour la façade et en déclin de vinyle de couleur sable (Sandalwood) pour les murs latéraux et le mur arrière.

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Formation d'un comité de sélection pour l'évaluation des appels d'offres pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur le boulevard du Lac, la rue Henri-Dunant et la rue Sunny-Side (Appel d'offres GT2012-017)**

CONSIDÉRANT que la ville a procédé à un appel d'offres pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur le boulevard du lac, la rue Henri-Dunant et la rue Sunny-Side (Appel d'offres GT2012-017) ;

CONSIDÉRANT que la ville entend évaluer les soumissions selon le système facultatif de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-12-13.369

DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Benoit Grondin, Martin Pelletier et Denis Berthelette pour l'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres pour la réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural sur le boulevard du Lac, la rue Henri-Dunant et la rue Sunny-Side

ADOPTÉE

10.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat de produits chimiques de la rive nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Ville de l'Assomption, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achat, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 16 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-12-13.370

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2013, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	COÛT
Sulfate d'aluminium liquide 48,8 %	Kemira Water Solutions	0,1580 \$ / Kg liquide
Polymère eau potable	Produits chimiques Erpac	4,87 \$ / Kg sec
Silicate de sodium solution « N »	Brenntag Canada Inc.	0,5859 \$ / Kg liquide
Soude caustique 50 %	Quadra Chimie Ltée	0,7140 \$ / Kg liquide
Chlore gazeux bonbonne de 907 kg	Brenntag Canada Inc.	0,95 \$ / Kg
Chlore gazeux 68 kg	Brenntag Canada Inc.	2,19 \$ / Kg

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Contrat de services avec Eco Nature pour l'exécution de tests de glace d'un sentier de patins sur la Rivière des Mille-Îles

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-12-13.371

DE CONCLURE un contrat de services avec Eco Nature pour l'exécution de tests de glace d'un sentier de patins sur la Rivière des Mille-Îles, au coût de 1 500 \$, plus les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.731.02.494.

ADOPTÉE

11.2 Demande d'accréditation – Sercan

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de Sercan ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 3 décembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-12-13.372

DE RECONNAÎTRE comme organisme accrédité l'organisme « Sercan » en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Authentification forte à double facteur (C.R.P.Q.) – Contrat d'approvisionnement avec Inter-Cel Radio Mobile Inc pour l'acquisition d'équipements

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, monsieur Denis Racicot, daté du 23 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-12-13.373

DE CONCLURE un contrat avec Inter-Cel Radio Mobile Inc. pour l'acquisition et l'installation de 2 serveurs et 2 UPS, au coût de 9 189 \$ plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

12.2 Authentification forte à double facteur (C.R.P.Q.) – Contrat de services avec Victrix pour l'installation et la configuration d'un progiciel

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, monsieur Denis Racicot, daté du 23 novembre 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-12-13.374

DE RETENIR les services de Les Solutions Victrix Inc. pour l'installation et la configuration du progiciel d'authentification forte à double facteur « Safenet / Aladdin eToken » pour un montant de 11 297,57 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10.
2 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h25.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-12-13.375

DE LEVER la présente séance à 21h25.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier